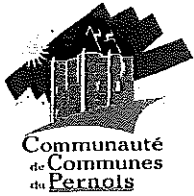


COMPTE RENDU



Etaient présents : Tous les délégués en exercice, à l'exception de Messieurs Georges HERBAUT (Floringhem) excusé qui donne pouvoir à Monsieur Marc-André VICTOR (Floringhem), Joël DELPLANQUE (Marest) et Francis FREMAUX (Valhuon) excusé, soit 24 membres présents sur 27 délégués en exercice et 1 pouvoir

Madame Véronique BERTHELOT est élue secrétaire.

Intervention de Zélie Duffroy du Pays du Ternois et Isabelle DUCROCQ de Ternois Tourisme : Village Patrimoine

Pourquoi s'y engager?

- Pour impliquer les habitants dans l'animation de leur commune Pour créer une dynamique de territoire
- Pour développer l'économie locale
- valoriser le patrimoine bâti et culturel
- Pour accompagner les communes dans des démarches de valorisation du patrimoine

Les conditions d'obtention :

La commune doit :

- avoir un caractère rural
- ne pas dépasser le seuil de **1000 habitants**
- posséder une qualité patrimoniale, architecturale et paysagère avérée.
- être actrice à part entière et s'investir dans l'animation de cette démarche.
- oeuvrer pour l'amélioration du cadre de vie et la préservation de l'environnement

La valorisation de son patrimoine

- Se fait par la **constitution d'un circuit d'interprétation.**

Il s'agit d'une démarche qui se construit par étapes, et **nécessite un engagement sur la durée.**

Le dossier de candidature :

- **La délibération du conseil municipal** sur la participation à l'appel à candidatures et sur l'acceptation des engagements à respecter en cas de sélection
- Une **présentation générale de la commune**
- Une **présentation des atouts et éléments patrimoniaux de la commune**
- Une **présentation de la motivation de l'équipe municipale et capacité à impliquer les acteurs locaux** (associations et bénévoles) **et les habitants** (appropriation de leur patrimoine, de leur histoire et à terme de la démarche Village Patrimoine)
- **L'engagement de la commune à désigner un référent** en mesure de transmettre des documents et informations sur ses animations liées au VP à l'Animateur Numérique de Territoire.

La mise en œuvre :

- Présentation du projet en mai-Juin en Conseil Communautaire et en Réunion Publique
- Envoi du Dossier de Candidature en Juin aux Mairies et aux habitants souhaitant s'impliquer
- Réception des candidatures à l'automne avec passage du jury et sélection de **10 Communes**

Adhésion au Syndicat Mixte Fibre 59/62

Monsieur le Président expose qu'en Février et Mars 2013 le Conseil Général du Nord, le Conseil Général du Pas-de-Calais et le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais ont décidé de mettre en œuvre une politique volontariste de déploiement du très haut débit par la fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés.

- ◆ A cet effet un Schéma Directeur Régional d'Aménagement Numérique (SDAN) a été créé début 2013 avec pour principes :
La Fibre optique pour tous à l'échéance 2025
- Un déploiement en 2 phases prévoyant un accès à une offre de services dite « Triple Play » (Téléphonie-Internet-Télévision) à 5 ans pour tous les foyers avec 80% de fibre optique dans chaque département et achèvement de la pose de fibre dans la seconde phase
- ◆ A cette fin, un Syndicat Mixte associant le CG du Pas-de-Calais, le CG du Nord et la Région Nord Pas de Calais a été créé par Arrêté Préfectoral du 4 Juillet 2013 : La Fibre Numérique 59-62
- ◆ Ses missions : - Réalisation d'études pour la conception, la construction, l'exploitation d'infrastructures de communication électronique dans le cadre du Schéma Directeur

Son objectif : 100% de couverture très haut débit par fibre optique dans le Nord-Pas-de-Calais d'ici 2025 avec un investissement estimé à 500 Millions d'Euros

Financement études : 50 % Région - 25% Conseil Départemental Pas-de-Calais et 25% Conseil Départemental du Nord

Financement Travaux : 40% Région - 20% Conseil Départemental Pas-de-Calais - 20% Conseil Départemental - 20% restants à la charge des EPCI si elles s'engagent dans la phase travaux

Compensation via les opérateurs privés à hauteur de 5 à 9 millions d'Euros par an pour utilisation de la fibre optique financée par les fonds publics

Le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés que la Communauté de Communes du Pernois s'associe aux travaux du Syndicat « La Fibre Numérique 59-62 » dans le cadre de la mise en œuvre par ce dernier de ces statuts et des objectifs, principes et orientations contenues dans le Schéma Directeur du très haut-débit en Nord-Pas-de-Calais et de la délégation à « La Fibre Numérique 59 62 » par la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais de la préparation sous couvert des 3 collectivités et du suivi des « conventions de programmation et de suivi des déploiements Fth » prévues par « France très haut-débit ».

Ecole de Danse Intercommunale : Rémunération Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale

Monsieur le Président rappelle l'embauche au 15 Septembre 2010 d'un Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normal contractuel pour l'Ecole Intercommunale de Danse.

Il précise que lors du renouvellement du contrat la rémunération de l'agent contractuel n'a jamais évolué et propose au Conseil Communautaire, compte tenu du travail réalisé par cet agent de procéder à une revalorisation de sa rémunération.

Le Conseil Communautaire, vu la délibération n° 2008-56 du 18 Septembre 2008 portant création d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet,

Sur proposition de Monsieur le Président,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ À compter du 1er Septembre 2015, la rémunération afférente à l'emploi contractuel de Professeur d'Enseignement Artistique à l'Ecole Intercommunale de Danse sera calculée par référence à l'Indice Brut 499 correspondant au 3ème Echelon du grade de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale. Les autres dispositions du contrat restent inchangées

.....
[Signature]

Zone d'Activités - Autorisation à signer l'avenant au marché Lot 4 : Espaces verts
Transfert du marché de la Société PJEV à la SAS. SN. PJEV

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert du marché relatif au Lot 4 : Espaces Verts pour travaux de création d'une Zone d'Activités sur la Commune de Pernes de la Société P.J.E.V au profit de la SAS.SN. P.J.E.V.

Autorisation donnée au Président pour engagement de dépenses lors d'événements particuliers

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a pour coutume d'engager des dépenses pour ses agents lors d'évènements familiaux mais également pour des personnalités extérieures au service en lien avec la Collectivité (Maires, Service d'Incendie et de Secours, Gendarmerie ...) dans la limite des crédits inscrits au budget à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Il précise que Monsieur le Trésorier a réclamé une délibération à chaque fois qu'il a été fait usage de cette pratique et demande à l'Assemblée de l'autoriser à engager les dépenses à chaque fois qu'il le jugera utile dans le cadre cité ci-dessus.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ D'autoriser l'achat de cadeaux aux agents de la Collectivité et aux personnalités extérieures à l'occasion d'évènements familiaux ou professionnels
- ◆ Dit que ces dépenses seront imputées au budget principal de la Communauté de Communes du Pernois au Chapitre 011 : Charges à caractère général, Article 6232 : Fêtes et Cérémonies.

Informations diverses :

- Gala de danse le 7 juin à Pernes
- Prochain Conseil Communautaire : 24 Juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



COMPTE RENDU



Etaients présents : Tous les délégués en exercice, à l'exception de Monsieur Marc-André VICTOR, absent excusé (Floringhem) et Madame Véronique BERTHELOT, absente excusée (Pernes) qui donne pouvoir à Monsieur Jérôme JOSSIEN (Pernes) soit 25 membres présents sur 27 délégués en exercice et 1 Pouvoir.

Madame Pascale AFANASJEW est élue secrétaire.

Adhésion au Syndicat Mixte Fibre 59/62 : désignation des représentants au Conseil d'Administration

Monsieur le Président rappelle la délibération du 4 Juin 2015 concernant l'adhésion au Syndicat Mixte Fibre 59-62.

Il rappelle qu'il est nécessaire de désigner un binôme composé d'un représentant élu et d'un représentant disposant d'une compétence technique et qui pourra communiquer diverses informations.

Le Comité, décide à l'unanimité des membres présents, d'effectuer la désignation de ces membres par un vote à main levée.

Monsieur Jérôme JOSSIEN est candidat pour le siège du représentant élu.

Après un vote de l'assemblée à main levée, Monsieur Jérôme JOSSIEN est désigné à l'unanimité des membres présents, soit 26 voix Pour, représentant de la Communauté de Communes du Pernois au Syndicat Mixte Fibre 59/62.

Monsieur Francis FREMAUX est candidat pour le siège du représentant disposant d'une compétence technique.

Après un vote de l'assemblée à main levée, Monsieur Francis FREMAUX est désigné à l'unanimité des membres présents, soit 26 voix Pour, représentant de la Communauté de Communes du Pernois au Syndicat Mixte Fibre 59/62.

FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Monsieur le Président rappelle la mise en oeuvre du FPIC - Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (Article 144 de la Loi de finances initiale pour 2012). Il s'agit d'une redistribution d'une fraction des ressources fiscales entre collectivités, il est alimenté par prélèvement sur les ressources des Intercommunalités et des Communes isolées aux potentiels financiers les plus élevés. Les sommes sont reversées aux intercommunalités et aux communes moins favorisées.

La mesure de la richesse se fait à l'échelon de l'intercommunalité. La Communauté de Communes est bénéficiaire du fonds à hauteur de 173 254€. Il reste au Conseil Communautaire à décider de sa destination.

Monsieur le Président rappelle qu'en 2012, l'Assemblée avait décidé, à l'unanimité, que le FPIC soit versé en intégralité à la Communauté de Communes (*répartition dérogatoire libre qui doit être prise à l'unanimité*).

Il rappelle également que faute d'accord à l'unanimité en 2013 et 2014 la répartition avait eu lieu « *de droit commun* ».

Monsieur le Président précise que ce point a été étudié en Commission des Finances et qu'il a été décidé de proposer au Conseil Communautaire la répartition de droit commun.

Le Comité, l'exposé de son Président entendu, décide à l'unanimité des membres présents, soit 26 voix POUR de conserver la répartition dite de droit commun pour le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, à savoir, 94 019 € seront imputés à la Communauté de Communes et 79 235 € répartis entre les communes membres.

.../...

PA



Ecole de Football Intercommunale : Tarif

Le Conseil Communautaire, l'exposé de son Président entendu, décide, à l'unanimité des membres présents de pratiquer le tarif de 20 € pour l'Ecole Intercommunale de Football à compter de l'année scolaire 2015/2016 :

Un tarif dégressif sera pratiqué lors de multiples inscriptions au sein d'un même foyer, à savoir : moins 10% soit 18 € pour la 2ème inscription, 20% soit 16 € pour la troisième et 30% soit 14 € pour les suivantes.

Ces sommes seront payables au Trésor Public et seront réclamées à chaque début d'année scolaire. Toute année débutée ou toute inscription en cours d'année seront dues en totalité.

CS Pernes-Club de Football de Pernes : Subvention

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents moins 1 Abstention de verser une subvention de 1 600 € au Club Sportif de Pernes pour l'année de fonctionnement 2015-2016.

Propositions de mesures d'économies budgétaires

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Commission des Finances s'est réunie deux fois pour réfléchir et décider d'économies à réaliser afin de pallier à la baisse de 63 000 € de la Dotation Globale de Fonctionnement entre 2014 et 2015. Il ajoute que celle-ci continuera de baisser du même montant en 2016 puis 2017. Il indique également avoir été reçu le matin même par les services préfectoraux qui ont demandé une vigilance extrême quant aux dépenses au vu des difficultés de commercialisation de la zone d'activités.

Monsieur le Président expose point par point les propositions de la Commission des Finances concernant les mesures d'économies budgétaires pour 2015, à savoir :

- ◆ De plafonner le montant des travaux Défense Incendie à 30 000 € (39 196 € réalisés en 2014)
- ◆ De réaliser des économies sur les Centres de Loisirs pour 12 500 € en fonctionnement
- ◆ De réaliser des économies aux Services généraux : 10 000 € en fonctionnement,
- ◆ De réaliser des économies au Service Espaces Verts : entre 10 000 € et 13 000 € en fonctionnement,
- ◆ De faire supporter aux Communes bénéficiant d'une armoire ADSL le montant des factures d'électricité
- ◆ De suspendre le fonctionnement de l'Ecole de Musique dont le coût s'élève à plus de 1 000 € par élève
- ◆ D'adopter le tarif suivant pour tout montage du Chapiteau :
200 € pour les Communes - 250 € pour les Associations
En moyenne 13 montages par an pour les communes soit 200 X 13 = 2 600 €,
- ◆ D'organiser le concert de fin d'année une année sur deux
- ◆ De réaliser des économies sur l'organisation de la Semaine Culturelle Intercommunale,

Un large débat s'instaure entre les membres du Conseil Communautaire.

Monsieur JOSSIEN indique que si l'on suspend le fonctionnement de l'école de musique autant dire qu'il s'agit de la fermer définitivement.

Monsieur le Maire de Pernes indique qu'il souhaite, comme demandé en Commission des Finances, qu'une réflexion soit menée sur l'instauration d'un service payant pour l'entretien des espaces verts. Il propose également que l'on mette à l'étude la compétence éclairage public dans l'éventualité de la restituer aux communes. Il demande que la Commission des Finances continue à travailler sur les économies à réaliser par compétence.

Monsieur RIGOT précise également qu'il est question d'analyser les actions réalisées avec le Pays du Ternois.

Monsieur le Président indique que la Commission des Finances devra bien entendu continuer à se réunir afin d'étudier toutes les possibilités.

Monsieur le Président met ensuite au vote les propositions une par une.

PA

.../...

L'Espace Info Energie Pays du Ternois Pays de la Lys romane

Mardi 24 juin 2015



L'Espace Info Energie

Présentation

- Premières permanences en 2012
- Depuis avril 2012 : partenariat avec le Pays de la Lys romane pour atteindre le seuil des 100 000 habitants
- Un ancrage en lien avec le Plan Climat Territorial du Pays
- Aujourd'hui, permanences à St-Pol, Pernes, Frévent et Auxi-le-Château

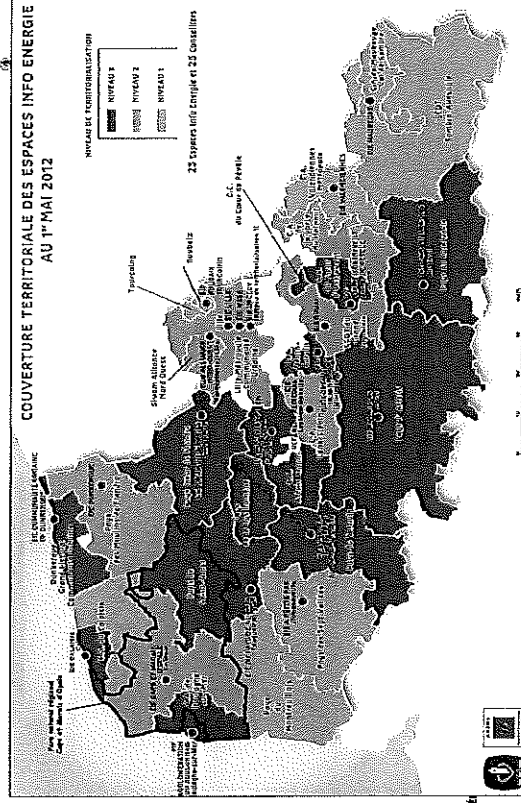
L'Espace Info Energie

Présentation

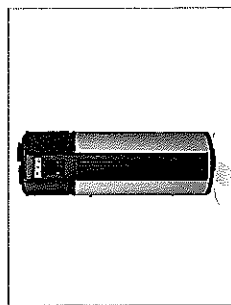
- Soutenus par l'ADEME (financement, formations, documentations ...) et les collectivités locales
- S'appuyant principalement sur des associations
- Avec une déontologie : **OBJECTIVITÉ, GRATUITÉ, INDÉPENDANCE ET QUALITÉ**
- → pas de favoritisme vis-à-vis de professionnels ou de marques d'équipements

L'Espace Info Energie (EIE)

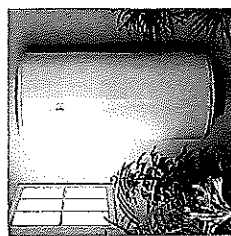
Le réseau des EIE



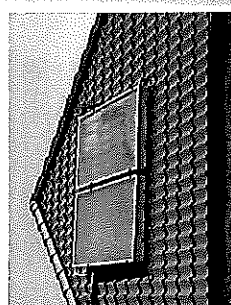
L'Espace Info Energie
apports techniques aux habitants
 → Conseils sur **l'eau chaude sanitaire**



Chauffe-eau thermodynamique



Cumulus électrique

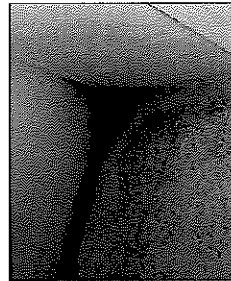


Chauffe-eau solaire

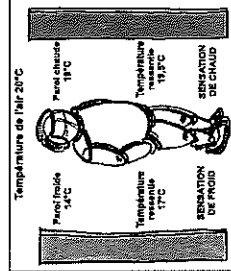


Et équipements plus conventionnels :
 chaudière mixte, chauffe-bain gaz...

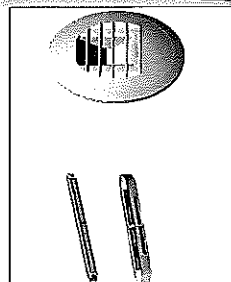
L'Espace Info Energie
apports techniques aux habitants
 → Conseils sur **le comportement du bâti**



Problèmes d'humidité



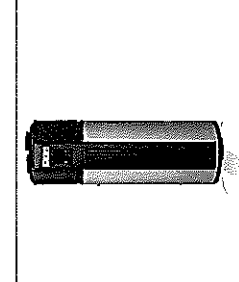
Sensation de froid et température ressentie



ventilation

« Comprendre » son logement et bien l'utiliser permet de bien s'y sentir et de consommer peu de chauffage

L'Espace Info Energie
apports techniques aux habitants
 → Conseils sur **les aides financières**



Crédit d'impôt



Éco-prêt à taux zéro

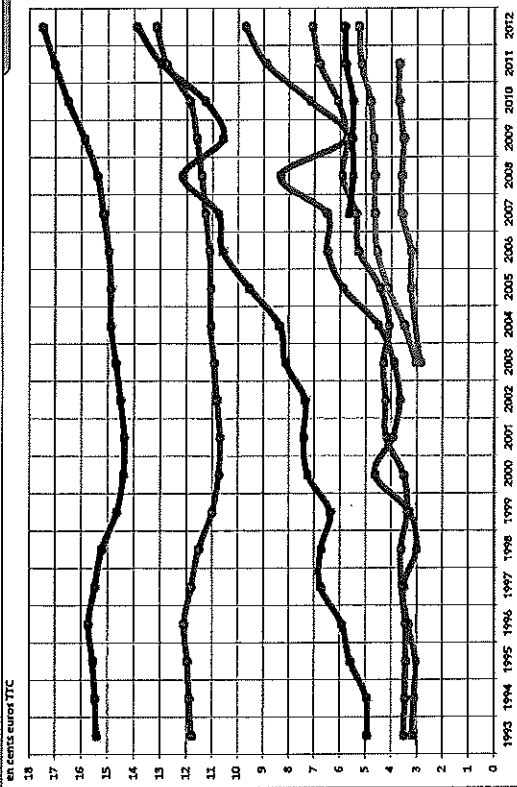


Les primes énergie (Certificats d'Économies d'Énergie)

Des conditions d'obtention différentes mais totalement cumulables.



L'Espace Info Energie
apports techniques aux habitants
 → Conseils sur **le coût des énergies**



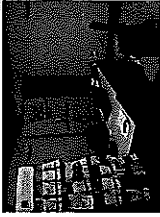
Quelques chiffres



Année	Nombre de personnes conseillées
2012	149
2013	453
2014	466
2015	222

Coordonnées

- Une ligne fixe : 03.21.47.95.59 (Permes)
- Un téléphone portable : 06.12.65.77.22
- Un email dédié : eie-ternois-lysromane@hdgi.fr



Maximilien FERIAU

Permanences les lundis, mercredis, jeudis après-midi

Communauté de Communes du Pernois

